



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 95/13
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 20 Votants : 26 Procurations : 06

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 24 DEC. 2013

Affiché le :

L'An deux mille treize, le dix-huit décembre, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 11 décembre 2013

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, AUDIGUIER, CANEZIN, BEUILLE, LIAN, GONZALEZ, ZAMBONI, SALAÜN, SCHINTONE, ANDUZE, BERNES, TISSEYRE, GUZOU, LASSALLE, CASTAING, BENHADJ, RIGAUD, FERTE, SUZE.

PROCURATIONS

Mme PETIT	à	M. BERNES
M. ESPINOSA	à	Mme MAUREL
M. MARQUIER	à	M. BEUILLE
Mme DECAMPS	à	Mme LASSALLE
Mme LLOUBERES	à	Mme GONZALEZ
M. LOUGE	à	M. FERTE

ABSENTS : M. PLATEAU, Mme DURAND, Mme GESTA.

Secrétaire : M. CANEZIN a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité

OBJET : FINANCES - Attribution du marché de fourniture de titres restaurant

Vu la délibération n° 52/13 du 20 juin 2013 désignant Toulouse-Métropole comme coordonnateur du groupement de commande pour la fourniture de titres restaurant ;

Madame le Maire propose d'attribuer ce marché au candidat retenu après validation par la Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur, réunie en date du 6 novembre 2013, suivant la procédure d'appel d'offres.

Madame le Maire précise que la valeur faciale des titres restaurant reste inchangée.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil municipal de l'autoriser à signer le marché avec l'attributaire :

CHEQUE DEJEUNER

27-29 avenue de Louvresses -ZAC des Louvresses - BP 33- 92234 GENEVILLIERS CEDEX.

Seuil minimum: 21 000 tickets

Seuil maximum: 25 500 tickets

Valeur faciale actuelle : 6 €

Madame le Maire informe le Conseil municipal que cette procédure a permis d'obtenir des conditions financières plus avantageuses pour la commune, le candidat retenu s'étant engagé sur un pourcentage de rétrocession fixé à 3.05 %.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

- D'autoriser Madame le Maire à signer le marché avec l'attributaire :

CHEQUE DEJEUNER

27-29 avenue de Louvresses - ZAC des Louvresses - BP 33 - 92234 GENEVILLIERS CEDEX

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 19 décembre 2013

Le Maire,


Lysiane MAUREL

